

NOTE DE PRÉSENTATION AU PUBLIC

Projet d'arrêté portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées dans le cadre de travaux de rénovation énergétiques de bâtiments communaux réalisés sur la commune de Sissonne

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Maire de la commune de Sissonne a déposé une demande de dérogation relative aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

Celle-ci porte sur des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal nécessitant la destruction de 28 nids d'Hirondelles de fenêtre - *Delichon urbicum* implantés sur le bâtiment.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable, sous conditions, du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. L'installation de nouveaux nids restera possible une fois les travaux finalisés et 56 nids artificiels seront installés sur les bâtiments de la Mairie et de la bibliothèque.

PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le présent arrêté préfectoral a pour objet de déroger aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R411-14 du Code de l'environnement.

CONSULTATION DU PUBLIC

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté accompagné du dossier déposé et de la présente note est mise à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 19 octobre au 2 novembre 2020, par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement - Consultation du public - Dérogation espèces protégées
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 2 novembre 2020.

LAON, le 16 OCT. 2020
Le Directeur départemental
des territoires
Vincent ROYER